

26, 27 & 28 avril 2024 - Malaucène - 84

GRAND RAID DU VENTOUX

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DE L'ETHIQUE DE LA COURSE

L'inscription et la participation aux épreuves du Grand Raid du Ventoux® implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, de La charte du trailer et de toute consigne adressée par l'organisateur aux participants. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

LA CHARTE DU TRAILER

Amis coureurs :

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible
- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement.
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu. L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement.
- Respecter l'intégralité du Règlement.
- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.
- La population locale vous accueille, remerciez-là : un sourire et un petit bonjour suffisent.
- Être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela
- Avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve :
- Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (nuit, vent, froid, brouillard, pluie ou neige)
- Savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les

petites blessures...

-être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes et que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

Amis Accompagnateurs :

- Respecter les zones autorisées au public.
- Penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes.
- Soutenir tous les trailers : la valeur de l'encouragement ne doit pas être en relation avec la valeur du coureur.
- Respecter les bénévoles : n'oubliez pas qu'ils sont là avant tout pour les trailers.
- Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.
- Rouler doucement sur la route : la course est longue et les possibilités de voir les coureurs sont nombreuses.

PRÉSENTATION

Le *Grand Raid du Ventoux*© est une épreuve de course nature sur sentiers techniques en semi-autonomie, il est ouvert à toute personne, (hommes & femmes), licenciée ou non et âgée de dix-huit ans révolus. Une excellente condition physique ainsi qu'un très bon entraînement sont indispensables ; le participant doit être apte à évoluer en semi autosuffisance sur de longues distances aussi bien de jour que de nuit. Afin de participer dans les meilleures conditions qu'il soit, Il est conseillé d'avoir pratiqué une ou plusieurs épreuves similaires.

Le principe de course individuelle en semi autonomie est la règle. Les épreuves du *Grand Raid du Ventoux*© se déroulent en une seule étape, à allure libre, dans le délai imparti par les barrières horaires spécifiques à chaque épreuve. La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...)

DÉFINITION DES ÉPREUVES

Le *Grand Raid du Ventoux*© est un événement au sein duquel sont proposées plusieurs épreuves de pleine nature, empruntant les sentiers de grande randonnée du Ventoux et des dentelles de Montmirail. Chaque épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre, en un temps limité.

Le GRV® 125K environ 125 km pour environ 6800 mètres de dénivelé positif, au départ de Malaucène (84) et en semi-autonomie. 500 coureurs max. **temps max 30h**. Course qualificative UTMB®.

Le GRV® 82K environ 80 km pour environ 4700 mètres de dénivelé positif, au départ de Malaucène (84), en semi-autonomie. 500 coureurs max. **temps max 19h**. Course qualificative UTMB®.

Le GRV® 82K relais x4 environ 80 km pour environ 4700 mètres de dénivelé positif, au départ de Malaucène (84), en semi-autonomie. 50 équipes max. **temps max 19h**. Course qualificative UTMB®.

Le GRV® 47K environ 45 km pour environ 2400 mètres de dénivelé positif, au départ de Malaucène (84), en semi-autonomie. 500 coureurs max. **temps max 10h**. Course qualificative UTMB®.

Le GRV® 26K environ 25 km pour environ 2400 mètres de dénivelé positif, au départ de Malaucène (84), en semi-autonomie. 500 coureurs max. **temps max 6h**. Course qualificative UTMB®.

Le nombre maximum de coureurs est donné à titre indicatif est peut-être revu à la hausse ou à la baisse pour les besoins de l'organisation.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font via le site : www.njuko.com

- L'inscription n'est validée qu'une fois le dossier complet (fiche coureur, paiement), une inscription non complète ne permet pas de réserver un dossard.

LES DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement pour le *Grand Raid du Ventoux*© sont fixés à :

- GRV® 120K:

Du 20/10/23 au 31/12/23 = 135€

Du 01/01/24 au 29/02/24 = 145€

Du 01/03/24 au 19/04/24 = 165€

- GRV® 80K:

Du 20/10/23 au 31/12/23 = 95€

Du 01/01/24 au 29/02/24 = 105€

Du 01/03/24 au 19/04/24 = 115€

- GRV® 80K relais X4:

Du 20/10/23 au 31/12/23 = 120€

Du 01/01/24 au 29/02/24 = 130€

Du 01/03/24 au 19/04/24 = 140€

- GRV® 45K:

Du 20/10/23 au 31/12/23 = 50€

Du 01/01/24 au 29/02/24 = 55€

Du 01/03/24 au 19/04/24 = 65€

- GRV® 25K:

Du 20/10/23 au 31/12/23 = 30€

Du 01/01/24 au 29/02/24 = 35€

Du 01/03/24 au 19/04/24 = 45€

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

RETRAIT DES DOSSARDS

Aucune inscriptions sur place, tout dossier non complet et validé sur le site www.njuko.com avant le dimanche 16 avril 2023 minuit sera annulé et remboursé hors frais de gestion NJUKO et frais de gestion de course (modalité remboursement : voir la partie du règlement annulation et remboursement).

Le retrait des dossards se fera muni d'une pièce d'identité, il est possible de retirer un dossard pour un autre concurrent sur présentation de sa pièce d'identité ou photocopie papier.

Ces modalités peuvent être modifiées suivant le contexte sanitaire.

Retrait le 26 avril les horaires et lieu seront disponibles sur le site www.grandraidventoux.com.

MATÉRIELS OBLIGATOIRES ET CONSEILLÉS

Le **Grand Raid du Ventoux**® est une discipline pratiquée en milieu naturel dont certains

points ne sont pas accessibles pour l'installation de poste de ravitaillement. A ce titre, les distances entre les points de ravitaillement ne peuvent être régulières. Pour ces raisons, le participant au **Grand Raid du Ventoux**® doit être en possession de matériel adapté (sac à dos de trail-running) devant avoir une capacité en liquide de deux litres minimums et une quantité de ravitaillement solide suffisante garantissant une consommation régulière sur le trajet reliant le point de ravitaillement suivant. A titre indicatif, 10 à 20Km environ séparent parfois deux points de ravitaillement.

LE MATÉRIEL OBLIGATOIRE EST LE SUIVANT :

- Bracelet de l'événement
- Le dossard propre à chaque coureur porté de façon visible et dans son intégralité

Kit de base :

- Sac destiné à transporter le matériel obligatoire pendant la course
- Téléphone mobile (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, garder son téléphone allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée)
- Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés)
- Réserve d'eau minimum 1 litre
- 1 lampe en bon état de marche avec piles ou batterie de rechange pour chaque lampe
- Couverture de survie.
- Sifflet
- Réserve alimentaire
- Veste permettant de supporter le mauvais temps en montagne. Il est de la responsabilité du coureur de juger, sur ce critère, si sa veste est adaptée au règlement et donc au mauvais temps en montagne, mais, lors d'un contrôle, l'appréciation du responsable du contrôle ou du commissaire de course l'emportera.
- Casquette ou bandana ou Buff®
- Pièce d'identité (ou photocopie)

Kit canicule (peut être exigé par l'organisation juste avant la course, selon conditions météo)

- Lunettes de soleil.
- Réserve d'eau minimum 2 litres

Kit mauvais temps (peut être exigé par l'organisation juste avant la course, selon conditions météo).

- Seconde couche chaude additionnelle : un vêtement seconde couche chaud à manches longues (coton exclu) OU la combinaison d'un sous-vêtement chaud à manches longues (première ou seconde couche, coton exclu) et d'une veste coupe-vent avec une protection déperlante durable.
- Bonnet
- Gants chauds.

- Pantalon ou collant de course à jambes longues OU combinaison d'un collant et de chaussettes couvrant entièrement la jambe
- Sur-pantalon imperméable

Pour être autorisé à prendre le départ, chaque concurrent s'engage à posséder et à porter ce matériel de sécurité devenu obligatoire et à le présenter dans son intégralité lors de l'entrée dans le SAS de départ.

Pour des raisons de sécurité, à tout instant dans le déroulement de la course, l'organisateur, les membres de la sécurité médicale et de la sécurité terrain se réservent le droit de venir en aide à un coureur sur le plan technique, sur le plan matériel et vestimentaire, sur le plan alimentaire.

L'ASSISTANCE

L'assistance est autorisée uniquement sur les zones officielles de ravitaillement indiquées dans le roadbook suiveur.

Les chefs de poste seront chargés de veiller au respect total de ces points de règlement.

LES POINTS D'EAU

Des points d'eau peuvent être mis en place. La liste sera communiquée aux coureurs une semaine avant le départ.

Les points d'eau naturels ne sont pas considérés comme des zones officielles de ravitaillement.

L'USAGE DES BÂTONS

L'usage des bâtons est libre.

Ensuite, le coureur est autorisé à prendre, donner, reprendre ses bâtons auprès de son assistance mais uniquement sur les zones officielles de ravitaillement indiqués sur le roadbook.

L'HABILLEMENT PERSONNEL

Le coureur est libre de gérer son habillement auprès de son assistance mais uniquement sur les zones officielles de ravitaillement précisées dans le roadbook suiveur. Mais en cas de mauvaise météo et selon les directives de l'organisation, certains équipements peuvent devenir obligatoires pour des raisons de sécurité sur l'intégralité du parcours.

CONTRÔLE ET SANCTIONS

Le directeur de course, le responsable de la sécurité médicale, le responsable de la sécurité routes, les chefs de poste, les équipes d'ouvriers, les chargés de sécurité positionnés sur l'ensemble du parcours, ainsi qu'une brigade spécifique et volante sont chargés de veiller au respect du règlement.

Ils sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement(*) une pénalité en cas de non-respect, selon le tableau suivant :

MANQUEMENT AU RÉGLEMENT PÉNALISATION (*) – DISQUALIFICATION

-Coupe représentant un raccourci important *Selon décision du jury de course*

-Coupe ne représentant pas un raccourci important mais effectuée hors de tout sentier ou via un raccourci fermé *Pénalité 1 d'heure*

-Absence de matériel obligatoire de sécurité (pas de réserve d'eau d'une contenance minimum d'1 litre, pas de veste coupe vent, aucune lampe, pas de couverture de survie, pas de téléphone mobile) *Disqualification immédiate*

-Autre absence de matériel obligatoire ou devenu obligatoire (collant de course ou pantalon, casquette ou bandana, bonnet, gants chauds et imperméables, vêtement chaud à manches longues, surpantalon imperméable, sifflet, bande élastique adhésive, réserve alimentaire, gobelet etc) *Pénalité 1 heure*

-Refus d'un contrôle du matériel obligatoire *Disqualification*

-Jet de détrit (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage *Pénalité 1 heure*

-Non-respect des personnes (organisation ou coureurs) *Disqualification et à vie*

Non-assistance à une personne en difficulté *Disqualification*

Assistance en dehors des zones autorisées *Pénalité 1 heure*

Accompagnement sur le parcours hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement *Pénalité ¼ d'heure*

Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...) *Disqualification immédiate et à vie*

Défaut de dossard visible *Pénalité ¼ d'heure*

Port du dossard non conforme *Pénalité ¼ d'heure*
(durant lequel le coureur remet son dossard de manière conforme)

Attitude dangereuse avérée (ex : bâtons avec pointes non protégées orientées vers les coureurs ou les spectateurs) *Pénalité ¼ d'heure*

Absence d'une puce électronique chronométrage *Selon décision du jury de course*

Absence de passage à un point de contrôle *Selon décision du jury de course*

Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste *Disqualification*

Refus contrôle anti-dopage *Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage*

Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite *Disqualification*

Sac non marqué *Pénalité 1 heure*

(*) Les pénalités d'un ¼ heure ou d'une heure sont applicables immédiatement, c'est à dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité, en cas de réclamation après course si celle-ci est justifiée une pénalité horaire sur son temps scratch ou une disqualification du coureur peut être prononcée par le jury.

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.

SECURITE COURSE

Un Dispositif de Premier Secours sera présent pendant toute la durée des épreuves. Le personnel du DPS est habilité pour retirer le dossard et pour mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve ; en cas de refus du concurrent, ce dernier signera une décharge conséquente dégageant ainsi le TEAMSPO RTS84 de toute responsabilité.

ABANDON

Aucun concurrent ne doit quitter le site d'épreuve sportive par ses propres moyens !!! En cas d'abandon (excepté le cas de force majeure d'évacuation par les Services Publics hors d'un poste de ravitaillement), il prévient obligatoirement le responsable du poste de ravitaillement le plus proche et lui remet son dossard et sa puce, entraînant ainsi, l'invalidation de sa participation.

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. En cas d'abandon avant un point de contrôle, il est impératif de revenir au point de contrôle précédent et de signaler son abandon au chef de poste.

Si, lors de ce retour en arrière, le coureur rencontre les fermeurs, ce sont ces derniers qui invalident le dossard. Le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

ANNULATION D'INSCRIPTION D'UN PARTICIPANT, MODALITÉ DE REMBOURSEMENT

Le participant peut avoir un report pour l'édition suivante sinon ;

Jusqu'au 29 Mars 2024 minuit, le prix de l'inscription sera remboursé totalement, hors frais bancaires et de gestion.

A partir du 30 Mars 2024 jusqu'au 26 Avril 2024, aucun remboursement ne sera effectué sans raison médicale.

Pour annuler sa participation le coureur doit le faire parvenir à l'organisation un courrier motivé avec un certificat médical attestant l'incapacité du concurrent à courir l'épreuve (avec la mention « épreuve du Grand Raid Ventoux 2024 »);

Le courrier et le certificat médical est à envoyer en Recommandé avec accusé de réception à NJUKO, 65 avenue de Bayonne Espace Agoretta 64210 Bidart, France, avant le 25 avril 2024.

Le participant sera remboursé hors frais bancaires et de gestion kms.

ANNULATION COMPLETE DE L'EVENEMENT PAR L'ORGANISATION MODALITÉ DE REMBOURSEMENT

En cas d'annulation de l'évènement, pour quelques raisons que ce soit, décidée avant le départ de la course, **Le participant peut avoir un report pour l'édition suivante ou un remboursement partiel des droits d'inscriptions suivante les modalités ci-dessous ;**

La somme de ce remboursement est fixé par l'organisation, en pourcentage décroissant du montant de l'inscription, en fonction de la date d'annulation, de façon à ce que celle-ci, puisse faire face à l'ensemble des frais irrécupérables et incompressibles.

Du 01/10/23 au 29/02/24= **100% du montant de l'inscription**

Du 01/03/24 au 31/03/23 = **80% du montant de l'inscription**

Du 01/04/24 au 19/04/24 = **60% du montant de l'inscription**

Du 19/04/24 au 26/04/24 = **40% du montant de l'inscription**

En cas d'interruption ou d'annulation, après le départ officiel de la course, pour quelques raisons que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué un report d'inscriptions sera proposé.

SACS D'ALLEGEMENT

GRV® solo 80k et 125k: chaque concurrent peut disposer d'un sac de 30 litres max (non fourni par l'organisation).

Après l'avoir rempli avec les affaires de son choix, l'avoir fermé et inscrit son numéro de dossard dessus, il peut le déposer à Malaucène à côté de la ligne de départ dans un camion prévu à cet effet. Ce sac est acheminé par l'organisation :

- Au ravito Mont Serein km41 pour le **80k**.

-Au ravito chapelle Piaud km78 pour le **125k**.

En arrivant à Malaucène, chaque coureur peut récupérer son sac à partir de 18h le samedi à la salle des fêtes de Malaucène (salle du blanchis).

Il est recommandé de ne pas y placer d'objets de valeur, l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

RAVITAILLEMENTS

L'organisation assure la présence de ravitaillements solides et liquides tout au long du parcours. Les postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate pour le remplissage des poches à eau et des gobelets individuels obligatoires. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Pour des informations plus détaillées sur la composition des ravitaillements, consultez la page www.grandraidventoux.com

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

Pour la GRV relais x4 seul le relayeur finissant sa section est autorisé à accéder au ravitaillement.

Le guide de la course et les pages dédiées du site internet identifieront la liste précise des points de ravitaillement et leur composition.

POSTES DE CONTRÔLE

Un contrôle peut être effectué à l'arrivée, à tout poste de ravitaillement et certains postes de secours.

Des postes de contrôle inopinés peuvent être mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

BALISAGE

Pour une meilleure vision de nuit, les balises sont dotées d'une partie en matière réfléchissante accrochant la lumière de votre frontale.

ATTENTION : si vous n'en voyez plus, rebroussez chemin !

Par respect pour l'environnement aucune peinture ne sera utilisée sur les sentiers.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

PARCOURS ET HORAIRES

Le départ du 125K aura lieu le samedi 27 avril 2024 à 0h00 sur la commune de Malaucène.

Le départ du 82K et 47K et relais X4 82K aura lieu le samedi 27 avril 2024 à 7h sur la commune de Malaucène.

Le départ du 26K aura lieu le dimanche 28 avril 2024 à 9h sur la commune de Malaucène.

À tout moment, l'organisation du *Grand Raid Ventoux*© se réserve le droit de modifier le parcours et/ou les horaires et/ou les barrières horaires.

Les barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...).

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

Les heures limites de départ (barrières horaires) des principaux postes de contrôle seront définies et communiquées sur le site de la course.

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

L'organisation se réserve également le droit d'annuler l'épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs.

COURSE EN RELAIS X4 GRV 82K

Le choix des sections, par équipier sera défini lors de l'inscription, vous devez inscrire l'équipe et donner le détail des sections avec le nom de chaque coureur de l'équipe.

Une équipe relais x4 doit être composée minimum d'une relayeuse 1 féminine pour être classée.

Le départ sera donné en même temps que celui de la course solo

La couleur du dossard permettra de différencier les coureurs solos et relais.

L'organisation ne prévoit pas de transports pour rejoindre ou revenir des lieux de relais, Les participants sont invités à s'organiser avec un véhicule personnel pour les transferts entre les différents relais.

Le passage de relais se fera uniquement sur les zones de relais spécifiées par l'organisation, le relayeur devra se présenter muni d'une pièce d'identité (ou photocopie) aux responsables de la zone de relais, A l'entrée de la zone de relais le coureur pointera puis passera au relayeur sa puce de chronométrage.

Si un ou maximum 3 des quatre coureurs devait abandonner, le ou les coureurs de son équipe pourront effectuer leur(s) section(s), en démarrant de la zone de relais, au plus tôt 2 heures après le passage du premier coureur. Les temps seront enregistrés mais l'équipe ne sera pas classée.

ARRIVÉE

A votre arrivée, vous recevrez votre cadeau finisher.

Sur présentation de votre dossard une consommation vous est offerte pour chaque concurrent relais et solo.

Un repas d'après course est servi à la salle des fêtes de Malaucène pour les coureurs 125K et 82K uniquement sur présentation de votre dossard.

DOUCHES

Il est possible de prendre une douche à l'arrivée uniquement. L'accès aux douches à l'arrivée est limité strictement aux coureurs. *(Peut-être retiré en cas de restrictions sanitaires ou autre)*

REPOS

Un coin pour se reposer est mis à disposition dans la salle des fêtes de Malaucène *(Peut-être retiré en cas de restrictions sanitaires)*

CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Pour chaque course, un classement général homme et femme et un classement par catégorie homme et femme sont établis.

- VOIR ANNEXE 3

La remise des prix se fera sur le podium de l'aire d'arrivée en cas de mauvais temps dans la salle des fêtes de Malaucène.

horaires à venir sur www.grandraidventoux.com

Les coureurs doivent être présents à leur remise des prix aucun lots et trophées ne sera remis avant et après la cérémonie.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course à Malaucène dans un délai compatible avec l'événement.

CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

Si les circonstances l'exigent, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, les horaires de départ, les barrières horaires, la position des ravitaillements et des postes de secours, et tout autre aspect lié au bon déroulement des épreuves.

En cas de force majeure, de conditions climatiques trop défavorables ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de :

- différer le départ de quelques heures au maximum
- modifier les barrières horaires
- annuler l'épreuve
- neutraliser l'épreuve
- arrêter l'épreuve en cours

JURY

Il se compose :

- du Président de Team Sports 84
- du Directeur de course
- d'un représentant des coureurs

et toute personne choisie pour ses compétences par le président et le directeur de course
Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

ASSURANCE

Responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.
Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle

accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un Pass'Running ou d'une licence.

DROITS A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

ANNEXE 1

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement, sans préavis, pour toute raison qu'il juge nécessaire au bon déroulement de la course, sa sécurité et son intégrité.

ANNEXE 2

CERTIFICATS ET LICENCES ACCEPTES :

Quels sont les certificats médicaux acceptés :

- Un certificat médical de moins d'un 1 an à la date de la compétition
- Un certificat médical mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition
- Un certificat médical compréhensible dans la langue de l'organisateur (ou de façon à ce que l'organisateur soit apte à le comprendre)

Licences sportives acceptées :

- Licence FFA (Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running) : OUI
- Licence FFTRI : NON

- Licence FFCO : NON
- Licence FFPM : NON
- UFOLEP : OUI, à condition d'y voir "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition" ou "course à pied en compétition"
- Toute licence de fédération agréée : OUI à condition qu'il y soit mentionné "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition" ou "course à pied en compétition"

ANNEXE 3

Le GRV® Solo 26K 82K et 125K

Récompenses pour les 3 premiers scratch hommes et femmes.

Puis les premiers Homme et femme de chaque catégorie à partir de Master 1

Pas de cumul

Le GRV® Relais x4

Les 3 premières équipes scratch